

Conditions générales du service M-ticket

1. Le service M-ticket permet aux utilisateurs de smartphones d'acheter et de stocker sur leur téléphone mobile des titres de transport valables dans les transports publics du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi que valider et consulter l'état des titres de transport achetés.
2. L'utilisateur doit au préalable télécharger l'application mobile gratuite correspondante dans App Store ou Googleplay.
3. Le paiement des M-tickets peut uniquement être effectué par l'une des deux solutions de paiement mobile suivantes :
 - Digi Cash
 - Flashiz
4. Les titres de transport suivants sont disponibles par le service M-ticket:
 - Billet courte durée
 - Billet longue durée
 - Carnet courte durée (10 billets)
 - Carnet longue durée (5 billets)
5. Les tarifs des titres de transport offerts par le service M-ticket sont identiques aux tarifs correspondants des titres de transport classiques et correspondent aux tarifs définis par le règlement ministériel du 19 décembre 2012 fixant les tarifs des transports publics.
6. Les titres de transport achetés via le service M-ticket ont les mêmes conditions de validité que les titres de transport correspondants dans leur version classique. Les conditions de validité sont précisées par le règlement ministériel du 19 décembre 2012 fixant les tarifs des transports publics.
7. Les titres de transport achetés via le service M-ticket sont directement liés au support électronique par lequel ils ont été achetés et ne sont en aucun cas transmissibles sur d'autres supports électroniques.
8. Les titres de transport achetés via le service M-ticket ne peuvent être ni échangés ni remboursés.
9. Les titres de transport doivent être achetés et validés avant le voyage. En cas d'achat de plusieurs titres de transport, seul le ou les titres de transport nécessaires au voyage devront être validés.
10. L'utilisateur du service M-ticket peut valider parallèlement plusieurs titres de transport, dans le cas où il veut utiliser ces titres de transport pour ses accompagnateurs.

11. En cas d'abus (par ex. utilisation multiple illicite ou falsification d'un M-ticket), il est considéré que le voyageur ne dispose pas de titre de transport valable. Le voyageur doit donc s'acquitter d'un tarif augmenté.

12. Si un M-ticket ne peut être contrôlé en raison d'une défaillance du téléphone mobile (par ex. batterie vide) ou d'un affichage déficient (par ex. en cas de rayures prononcées), il est considéré que le voyageur ne dispose pas de titre de transport valable.